

**Cession par la Société HLM La Plaine Normande de 51 pavillons situés  
rue JB Armonville à la Société Sodineuf Habitat Normand  
Avis de la Ville de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 31  
Nombre de votants : 37*

**LE 27 MAI DEUX MILLE DIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 19 mai 2010 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n° 10), M. François LEFEBVRE, Mme CARU- CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise (jusqu'à la question n° 21), M. BEGOS Yves, M. LAPENA Christian, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard (jusqu'à la question n° 32), M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine (jusqu'à la question n° 3), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle (jusqu'à la question n°2), M. HOORNAERT Patrick (jusqu'à la question n°2), Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

**Sont absents et excusés** : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 11), Mme COTTARD Françoise (à partir de la question n° 22), Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, M. BREBION Bernard (à partir de la question n° 33), Mme AUDIGOU Sabine (à partir de la question n° 4), Mme EMO Céline, Mme THETIOT Danièle (à partir de la question n° 2.1), M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n° 2.1).

**Pouvoirs ont été donnés** par Mme LEGRAND Vérane à Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n° 11), Mme COTTARD Françoise à M. LAPENA Christian (à partir de la question n° 22), Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme FARGE Patricia, M. VERGER Daniel à M. LEFEBVRE François, M. BREBION Bernard à M. ELOY Frédéric (à partir de la question n° 33), Mme AUDIGOU Sabine à Mme LEGRAS Liliane (à partir de la question n° 4), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry.

**Secrétaire de séance** : M. PAJOT Mickaël

.../...

M. Hugues Falaize, Adjoint au Maire, expose que dans le cadre de l'article R.443-12 du Code de la Construction et de l'Habitation modifié par la loi n° 2005-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement, et après accord de son Conseil d'Administration en date du 15 décembre 2009, la société La Plaine Normande a décidé de solliciter la Ville de Dieppe, pour connaître son avis avant l'aliénation de 51 logements sociaux situés rue Jean-Baptiste Armonville et cadastrés section BV n° 148, au profit de la société Sodineuf Habitat Normand.

Conformément aux dispositions de l'article L.443-12 du Code de la Construction et de l'Habitation, la commune d'implantation des logements vendus doit être consultée avant toute décision d'aliénation.

La société La Plaine Normande envisage de céder en bloc 51 pavillons à la Société Sodineuf Habitat Normand, un accord ayant été donné, par courrier en date du 12 février 2010 sur les conditions de transaction.

Considérant que :

La cession de logements sociaux est soumise à l'avis préalable de la commune d'implantation des logements,

L'avis formulé par la commission n° 6 réunie le 17 mai dernier,

Vu :

- les articles L.443-12 et R.443-12 du Code de la Construction et de l'Habitation, modifié par la loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement,

- l'article L.443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation, modifié par la loi n° 209-323 du 25 mars 2009 portant sur les dispositions applicables aux éléments du patrimoine immobilier autres que les logements-foyers.

Il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable sur cette transaction entre la société Plaine Normande et la société Sodineuf Habitat Normand, portant sur la cession en bloc de 51 pavillons sis rue Jean-Baptiste Armonville à Dieppe et cadastrés section BV n°148.

M. François Lefebvre, propose au Conseil Municipal de préciser, qu'à l'occasion de cette aliénation, le nouveau bailleur devra garantir aux locataires des loyers équivalents.

☞ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition d'amendement et émet, sous cette réserve, un avis favorable sur

cette transaction entre la Société Plaine Normande et la Société Sodineuf Habitat normand.

**Pour extrait conforme,  
Par délégation du Maire,  
Mme Sylvie Scipion  
Directrice Générale des Services  
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.